



Vauhallan
à la Une

2023

SPÉCIAL n°2

#Édition spéciale

PLAN CLIMAT AIR · ÉNERGIE · TERRITORIAL

(PCAET)



PCAET

OÙ EN EST-ON ?

Un an après la diffusion
du 1^{er} numéro du Vauhallan
à la Une, spécial PCAET
en avril 2022, où en est
la Mairie de Vauhallan ?

LE « PLAN CLIMAT » POUR RAPPEL

Le Plan Climat Air-Énergie Territorial (PCAET) est un outil de planification obligatoire à l'ensemble des intercommunalités de plus de 20 000 habitants comme la Communauté d'agglomération Paris-Saclay (CPS) dont fait partie Vauhallan.

Ce Plan Climat est un programme d'actions sur 6 ans, de 2019 à 2024, pour diminuer les émissions de gaz à effet de serre (GES) et améliorer la qualité de l'air. Il comprend 126 actions à mener à l'horizon 2024.

Il a pour objectifs :

- Une réduction de 34% des émissions de gaz à effet de serre*
- Une réduction de 24% des consommations énergétiques*

- L'utilisation de 20% d'énergies renouvelables

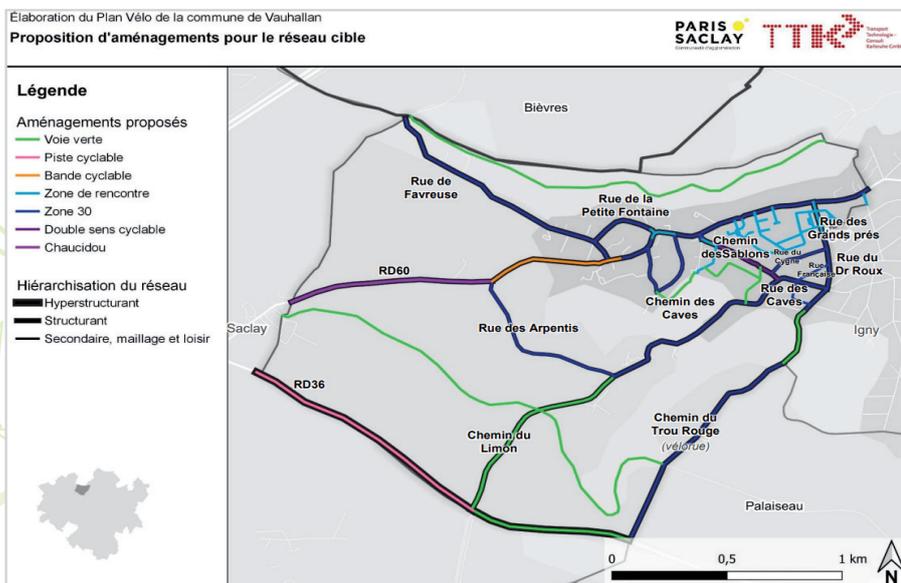
Ce Plan Climat est disponible sur agissonsourleclimat.fr/le-plan-climat.

La CPS ne peut agir seule : les **27 communes** qui composent son territoire **sont invitées à s'approprier ce Plan Climat et à le décliner en actions locales**. Pour le moment, **une dizaine de communes se sont engagées dont Vauhallan**.

* Par rapport à 2012



Vauhallan, un territoire préservé



Le Plan Vélo

2 SE DÉPLACER MIEUX ET MOINS

Après les bâtiments, les transports constituent sur notre territoire le 2^{ème} enjeu en termes d'émissions de carbone. Une étude sur trois phases est en cours de finalisation afin de mettre en œuvre un **plan vélo** qui comprend à la fois le schéma des voies cyclables dotées des aménagements projetés (voir photo ci-dessus) et les services aux usagers (stationnement, animations, formation, ...). Le plan vélo (phase 2) a été présenté aux référents de quartiers début février 2023. Des zones 30km/h et de partage à 20 km/h y sont privilégiées dans le but d'apaiser la circulation dans le village.

Une formation au « **Savoir Rouler À Vélo** », destinée aux CM2, sera organisée par la Police Municipale de Saclay dans le cadre de 2 interventions en avril et en mai. Un permis vélo viendra récompenser les lauréats durant la dernière semaine de juin.

La phase 3 de l'étude du plan vélo permettra avec la mise en place d'un échelonnage temporel des aménagements cyclables (marquage au sol, panneaux, reprise de voiries) sur 3 échéances : court terme (2023-2025), moyen terme (2026-2028) et long terme (à partir de 2029).

Pour **les piétons**, une boucle de randonnée pédestre intitulée « Les Rigoles du Plateau » va être mise en œuvre en collaboration avec le SIAB (Syndicat Intercommunal de l'Amont de la Bièvre) et le CDRP (Comité Départemental de Randonnée Pédestre). Un panneau placé sous la Halle décrira le tracé et les différents sites remarquables rencontrés sur le parcours.

Par ailleurs, pour aider les enfants à développer des réflexes de précaution spécifiques pour pouvoir tenir sans risques leur place de piétons au sein de la circulation, le passage d'un permis piéton est proposé à la classe de CE2 entre février et mars 2023. Les élèves ayant réussi les épreuves se verront décerner un permis en juin.

La **navette E** qui circule déjà le dimanche de 9h30 à 13h sera étendue du lundi au samedi de 21h30 à minuit dans le courant de l'année 2023. Elle complète le service assuré par le bus n° 119.

3 FAVORISER LES ACTIONS EN FAVEUR D'UN COMPORTEMENT PLUS RESPONSABLE

Le développement des circuits courts est à l'œuvre dans la **restauration collective**. Face à l'augmentation du coût d'un repas (8 % au 01/09/22), un groupement de commandes est en cours de signature avec les communes de Bures-sur-Yvette, Saclay et Igny pour répondre aux besoins en matière de fourniture et livraison de repas en liaison froide à destination du scolaire, de la petite enfance et du portage à domicile. Les objectifs sont d'optimiser le coût des repas, proposer une offre de restauration de qualité, accentuer le critère « local », renforcer le contrôle sur l'exécution du marché et lutter contre le gaspillage alimentaire. A ce propos, dans le cadre de la loi AGECC (10/02/20) qui vise à réduire le gaspillage alimentaire de 50 % d'ici 2025 pour la restauration collective, la commune a entrepris des actions telles que des campagnes de pesées 2 fois/an, la distribution du pain en bout de chaîne ou la présentation des fruits en morceaux

prédécoupés si besoin. D'autres actions sont envisagées comme la sensibilisation des élèves ou le repas à 4 composantes (grammage identique au repas à 5 composantes).

Dans le cadre du soutien à l'**offre alimentaire locale**, l'épicerie participative (l'Epi Vauh), qui cumule aujourd'hui 55 adhérents, fait évoluer constamment sa liste de fournisseurs et propose des ateliers « anti-gaspi » ou de ménage naturel ainsi que des visites chez des producteurs locaux.



L'Epi Vauh

Des projets pédagogiques en faveur d'un **comportement plus responsable** sont soutenus par la municipalité : opération « Quand les enfants céréalisent » avec les scolaires (cette année, les CM1) portée par la CPS et Terre et Cité dans le Jardin Pédagogique (qui sera équipé d'un cabanon et d'une cuve pour collecter les eaux pluviales), entretien des vignes notamment par l'école élémentaire, visites de l'Observatoire Ornithologique des Etangs de Saclay dans le cadre d'une journée pique-nique destinée aux classes de CE2, CM1 et CM2 et du rucher municipal par des apiculteurs bénévoles au printemps, poursuite du nettoyage citoyen par le CMJ (Conseil Municipal des Jeunes) seul ou sous le patronage de l'EVEP (Essonne Verte et Propre), ...



Le Jardin Pédagogique

Ces actions de sensibilisation s'étendent aussi aux Vauhallanais. Ainsi, le Forum de la Transition Ecologique entrera dans sa 3^{ème} édition. Son thème sera l'eau et l'habitat.

En effet, l'habitat constitue le 3^{ème} plus gros poste, après les transports (1^{ère} édition en 2021) et l'alimentation (2^{ème} édition en 2022), d'émissions de CO2/habitant en France. Des animations, ateliers, randonnées thématiques à pied ou à vélo et conférence-débats seront organisées par Vauhallan, Igny et Saclay durant une dizaine de jours au début de l'automne.



Le Forum de la transition écologique 2022

Les **actes de dépôts sauvages** font désormais l'objet d'une amende administrative de 2 000 € infligée à tout producteur ou détenteur de déchets responsable d'un dépôt sauvage identifié (09/11/21). A des fins dissuasives, la pose de 2 pièges photographiques est prévue sur certains lieux stratégiquement choisis. De plus, l'implantation de caméras de vidéo protection sur les entrées/sorties de la commune est à l'étude. En effet, les communes avoisinantes étant équipées ou en cours d'équipement, le risque est que la délinquance se déplace vers les zones non surveillées telles que Vauhallan.

4 PRÉSERVER LES MILIEUX NATURELS ET AMÉNAGER DURABLEMENT POUR UNE MEILLEURE QUALITÉ DE VIE

Pour développer un **urbanisme durable**, la commune adapte le **PLU (Plan Local d'Urbanisme)**, actuellement en révision, aux enjeux climatiques notamment par la rédaction d'un **PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durables)** qui définit les orientations quant au paysage et à la protection des espaces naturels, agricoles et forestiers en particulier. Ce PADD est transcrit au sein d'une nouvelle **OAP (Orientation d'Aménagement et de Programmation)** thématique intitulée « Environnement et transition Ecologique » afin de définir les

actions et opérations nécessaires pour renforcer la résilience du territoire au service de la préservation de la qualité de vie sur le long terme, conforter la biodiversité locale, préserver les paysages et contribuer à la réduction des émissions de gaz à effet de serre (faciliter les déplacements actifs et accompagner la transition énergétique du bâti).

Dans le but de **préserver les écosystèmes** de notre patrimoine naturel, la commune participe à l'élaboration d'un **atlas de la biodiversité** du territoire de la Communauté d'agglomération Paris-Saclay. L'objectif est d'y réaliser un portrait de la biodiversité (faune et flore) et de définir une stratégie de préservation des espèces inventoriées. Cet atlas est en voie de finalisation.

La mairie envisage également de limiter l'arrosage des **jardins partagés** (Jardin des Caves) avec de l'eau potable par l'installation de systèmes de récupération des eaux pluviales, notamment sur un cabanon qui y sera prochainement installé.

Dans le même objectif, une cuve à eau alimentée par une gouttière sera également placée à côté de l'ancien lavoir du **cimetière**.



De plus, elle développe des **actions en faveur de la biodiversité** : participation aux Randos Durables portées par la CPS, ateliers participatifs au rucher, gestion durable des bois (réflexion en cours sur des travaux d'une part, de sécurisation des cheminements par l'abattage des arbres dangereux ou atteints de maladies et d'autre part, de rajeunissement de certains peuplements offrant une plus grande résistance aux aléas climatiques, au ravinement et à la sécheresse), entretien des espaces verts de façon différenciée pour laisser certains

espaces semi-naturels voire non entretenus (fauchage tardif au verger, par exemple), ...

5 S'ORIENTER VERS DES SERVICES PUBLICS EXEMPLAIRES

La municipalité introduit progressivement des critères environnementaux dans le choix de ses fournisseurs et partenaires (cabinets d'études du PLU et du plan vélo, ...). Après la dématérialisation de ses procédures et convocations, la mise en place du télétravail et d'un forfait de mobilité durable pour le personnel, la mairie poursuit sa démarche éco-responsable en intégrant petit à petit une dimension citoyenne dans toutes les activités et événements organisés par la commune et les associations.



La Mairie a créé des écocup afin de limiter ses déchets

6 SUIVRE ET FAIRE VIVRE LE PLAN CLIMAT

Ce dernier axe transverse consiste à assurer l'implication des habitants en les soutenant dans leurs projets ou par l'intermédiaire des référents de quartiers (par exemple, le projet de schéma directeur des aménagements cyclables leur a été présenté début février 2023).

Ainsi, la commune poursuit son engagement dans la lutte contre le changement climatique.

Vauhallan à la Une, édition spéciale du mensuel municipal d'informations de la commune de Vauhallan
ISSN 2801-3220 (version papier)
ISSN 2801-2629 (version numérique)

10 Grande rue du 8 mai 1945, 91430 Vauhallan
01 69 35 53 00 communication@vauhallan.fr

Directrice de la rédaction : Sandie Gombart
Directeur de publication : Bernard Gleize –
Comité de rédaction et de lecture de Vauhallan
Conception et impressions : Parango – **Photos** : Mairie de Vauhallan et partenaires – **Tirage** : 916 exemplaires
Dépôt légal : avril 2023

Retrouvez l'actualité au quotidien sur : Facebook : [facebook.com/Vauhallan](https://www.facebook.com/Vauhallan) • Site Internet : [vauhallan.fr](https://www.vauhallan.fr)